



BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2024



Mairie :

☎ 05.59.39.81.92

Mail : contact@mairie-estos.com

Site Estos : <http://estos.fr>

Facebook : [estosvillage](https://www.facebook.com/estosvillage)

LE MOT DU MAIRE

Dans ce nouveau bulletin, je souhaiterais mettre en avant les associations :

- En premier lieu, **le Comité des Fêtes** pour l'organisation des événements durant l'année :
 - * lors d'Halloween et du week-end de Pâques les parents et les enfants étaient enchantés par la créativité, par la patience et par la disponibilité des jeunes du comité envers les plus petits.
 - * mais aussi... lors du repas de Noël qui devient un rendez vous attendu par de nombreux Estosiens. C'est l'occasion de fêter Noël, avant l'heure.
- Puis **"Les Pélotaris du l'Abérou"** pour leur traditionnel tournoi de pelote qui se déroule d'Avril à début juillet avec des phases finales très réussies, encore cette année.
- Sans oublier **"La Boule Estosienne"** qui porte les couleurs de la commune, tout au long de l'année au travers des tournois auxquels elle participe.
- Et **"Activ'génération"** qui s'est enrichie de jeunes retraités.
- Enfin, je souhaite la bienvenue à la nouvelle association **"Culture et Patrimoine"** organisatrice du dernier vide grenier, du marché de Noël, d'une exposition mettant en valeur le violon d'Ingres de certains Estosiens sans oublier le concert donné par la chorale de Lucq de Béarn, actions menées jusque là par l'atelier animation de la mairie.

Longue vie à toutes ces associations et un grand merci aux organisateurs !

- Merci aussi à nos 4 agents municipaux : Christian, Patrick, Marine et Marie-Pierre au service de tous, toute l'année.
- et... à Vous tous, pour vos initiatives et votre disponibilité.

Avec l'inflation annoncée au début de l'année 2023, le budget n'a pas été simple à construire.

En effet, les travaux rue de la Sablière et l'achat d'un tracteur tondeuse, cette fin d'année ont imposé de dégager 126 K€ en investissement, associés à un surcoût de l'énergie. Ceci nous a amené à prendre certaines décisions pour monter le budget de manière cohérente.

Heureusement que l'inflation n'a pas atteint les projections annoncées, en début d'année. Cela nous a permis de faire l'ensemble des investissements envisagés.

CE QU'IL FAUT AUSSI SAVOIR:

- **Desserte des navettes périurbaines :**



Depuis début septembre, la CCHB a mis en place un service de navettes, à titre provisoire qui réalise l'aller/retour 2 fois par jour du lundi au jeudi et trois fois le vendredi, jour du marché d'Oloron.

Ces navettes **sont totalemt gratuites** pour les usagers. Elles sont financées par certaines entreprises dans l'accompagnement domicile/travail de leurs salariés, dans le cadre de la **loi d'orientation des mobilités**.

Il faut rappeler que la CCHB a pris cette compétence en 2021.

Les arrêts des bus sont les mêmes que pour les scolaires "Béro-Bisto" et "Prats". Vous trouverez les horaires, affichés au niveau des abris bus.

N'hésitez pas à emprunter ces navettes !

A noter que les horaires sont susceptibles d'évoluer pour s'adapter au mieux aux besoins des usagers.

Si vous avez des remarques n'hésitez pas, non plus à les transmettre en mairie, nous les relayerons et elles seront examinées par les services compétents de la CCHB.

• **Aménagement voie cyclable :**

Toujours dans le cadre de **loi d'orientation des mobilités**, la CCHB a décidé d'aménager des itinéraires de voies cyclables.

Plusieurs itinéraires ont été retenus, permettant ainsi d'accéder en vélo à Oloron depuis toutes les communes situées en périphérie, de manière plus sécurisée.

La liaison entre Oloron et Ledeux sera mise en évidence (**Itinéraire1**). Ce tracé empruntera les voies suivantes depuis Oloron:

- Chemin de la Mâtüre,
- Chemin des Moulins,
- Rue de la Sablière,
- Un tronçon de la RD9,
- Rue Jéliotte.

Une signalétique horizontale (par pictogrammes) et verticale (par des panneaux) sera mise en place dans le courant de l'année, par la CCHB.



• **Plan de Prévention des Risques d'Inondation – PPRI**

Le **Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et Affluents SMGOAO** possède la compétence pour gérer les problématiques des cours d'eau. Il faut rappeler que la taxe **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** prélevée sur la taxe foncière permet justement de financer les dépenses prévues pour entretenir et permettre de mieux réguler les cours d'eau.

Depuis 2021, le SMGOAO a lancé plusieurs études pour faire un état des lieux sur les différents cours d'eaux, compris dans le périmètre de la CCHB.

En effet, l'entretien et la régulation des cours d'eau est un des enjeux majeurs pour la transition écologique. Le changement climatique associé à l'artificialisation des sols est de plus en plus prégnant. Les ruisseaux et rivières doivent drainer des quantités d'eau de plus en plus importantes, ce qui engendre des crues avec des effets de plus en plus violents sur les biens.

C'est dans ce cadre que le syndicat des gaves a chargé le bureau d'étude **HEA (Hydraulique Environnement Aquitaine)** de mener une réflexion sur les bassins versants de l'Escou, de l'Arriougastou et du l'Abérou; puis de proposer des solutions avec un plan d'actions qui soit, budgétairement supportable par les finances du syndicat.

Concernant l'Abérou, à partir de données locales et celles transmises par la station d'Uzein, plusieurs simulations ont été réalisées et présentées aux élus. Celle qui fait référence est le scénario d'une crue centennale. Dans ce cas, une bonne partie du haut du village serait actuellement inondée.

Pour palier à ce problème, les conclusions du cabinet sont les suivantes :

- La construction d'un bassin écrêteur, au dessus d'Estos (sur Oloron) est envisageable et permettrait d'avoir une bonne efficacité.
- Il faudrait aussi associer, pour certaines maisons, des protections individuelles.

La taxe GEMAPI servira à financer une partie de la construction du bassin écrêteur et à aider les particuliers dans l'achat de protections.

Toutefois, pour compléter le financement le syndicat compte solliciter aussi les Pouvoirs Publics dans le cadre des Fonds Barnier. L'accès à ces fonds est conditionné à 2 choses.

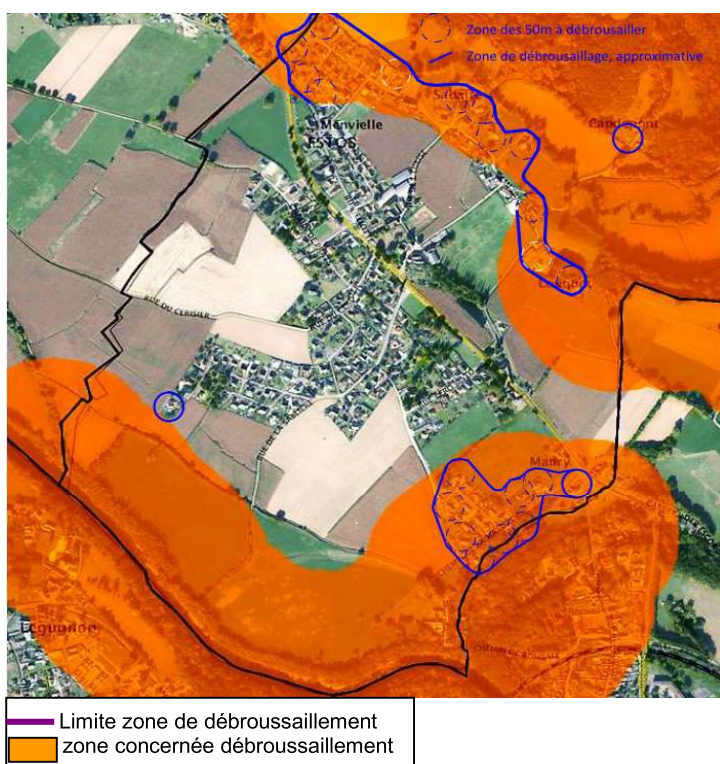
Le syndicat doit:

- Mettre en place un **Programme Action et de Prévention des Inondations (PAPI)**.
- Solliciter le Préfet et les Pouvoirs Publics pour l'élaboration d'un **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)**. Ce PPRI sera donc opposable dans le futur PLUi.

Le conseil a donc donné son accord pour que le syndicat fasse la demande d'un PPRI auprès des autorités, pour notre commune.

Les 9 autres communes, impactées également, par ces risques d'inondation de ces 3 ruisseaux devront aussi se prononcer sur ce sujet. Les communes concernées sont: Buzy, Ogeu, Herrère, Escou, Escout, Précilhon, Goes, Oloron et Ledeux.

- **Débroussaillage :**



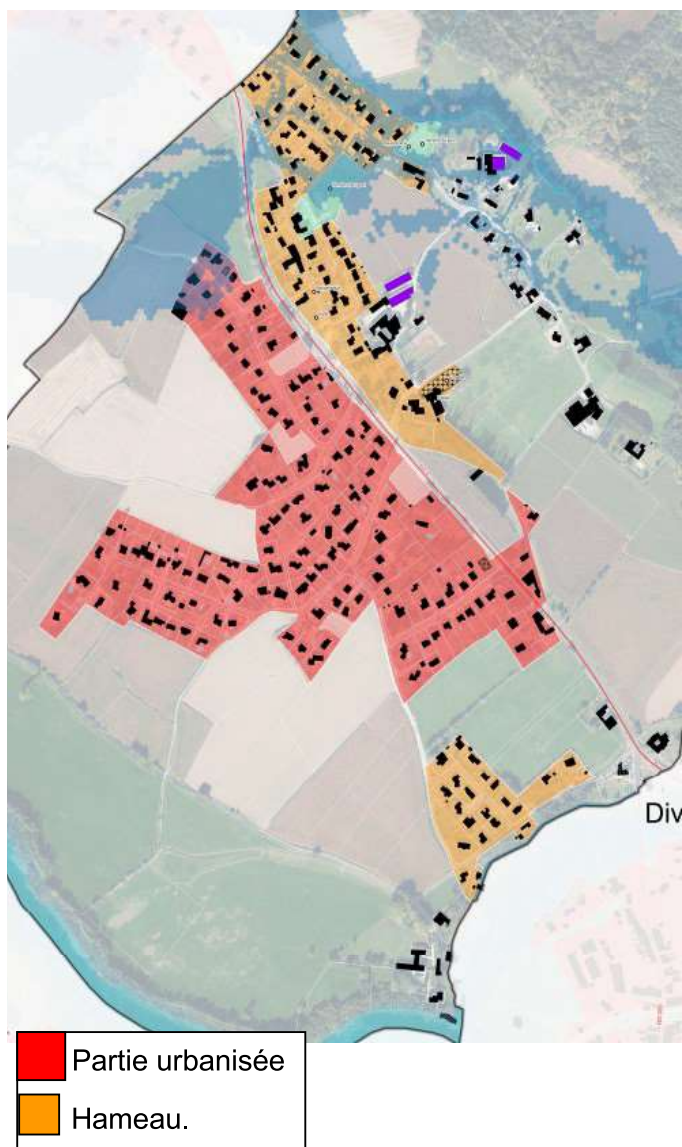
Les périodes de forte canicule, ces dernières années ont mis en évidence, qu'en quelques jours, la nature qui habituellement est bien verdoyante peut se transformer en terrain propice aux incendies et ainsi exposer les habitations aux risques d'incendie.

C'est dans ce cadre que les services de la Préfecture ont convoqué les maires pour leur faire part des directives imposant des règles pour le débroussaillage autour des habitations.

Dans ce bulletin, vous trouverez une brochure qui synthétise les règles à respecter sur toute la commune ainsi que les zones plus particulièrement concernées par le débroussaillage, dans la commune.

La carte montre que les quartiers du Cami Junqua et Chemin de la Mâtire sont les plus impactés. La zone à l'intérieur du trait bleu représente la limite où le débroussaillage s'impose.

Mise en place du PLUi



Etat des lieux du bâti en 2023 pour notre commune.

Le lancement du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** a été voté en 2022 par le conseil communautaire. Il est prévu qu'à partir de 2026 ce document se substituera à la carte communale pour Estos (La Carte Communale reste en vigueur jusqu'en 2026). Ce futur PLUi s'appliquera également dans les 48 communes qui composent la CCHB.

Le but étant de réduire les surfaces artificialisées des sols et de densifier les centre-bourgs, tout en favorisant les activités économiques au sein du territoire. Cela passera par une remise à plat des zones constructibles, dans toutes les communes. Le cabinet ARTELIA sera chargé de mener à bien cette démarche.

La commune d'Estos ne connaît pas encore le nombre de terrains accordés, ni les secteurs qui seront retenus pour notre commune.

Toutefois, on sait déjà que les autorités imposent pour les communes, autour d'Oloron, des surfaces de terrain comprises entre 400 à 500 m² par habitation et que les 48 communes devront se répartir environ **37 hectares entre 2025 et 2040** pour les seules habitations.

En outre, ce document permettra aussi de planifier, de manière cohérente les zones d'activités sur le territoire de la CCHB pour la période entre 2025 et 2040 (zone commerciales et artisanales, zone d'intérêt communautaire...) pour un total de 50 hectares supplémentaires. Le reste étant réparti en zones agricoles et zones naturelles.

Ce document fait suite à une réflexion des élus menée depuis 2019, au travers du **SCOT (Schéma de Cohésion et d'Orientation Territorial)**. Le PLUi ne sera qu'une émanation des transcriptions du SCOT.

Actuellement, nous sommes en train de consulter les propriétaires susceptibles de posséder des terrains qui rentreraient dans le cadre des directives afin qu'ils puissent se positionner.

• **Repas des aînés.**

Le repas des aînés a eu lieu **le samedi 27 janvier.**

Ce moment convivial autour d'un bon repas a été l'occasion d'échanges amicaux.



TRAVAUX REALISES EN 2023 :

- **Travaux rue de la Sablière.**



Le profil de la route a été complètement retravaillé, il a donc fallu reprendre la position de toutes les grilles pour la collecte des eaux pluviales sur cette rue.

On en a profité aussi pour raccorder, au réseau d'eau pluviale, un puisard situé sur la RD9 qui n'arrivait plus à absorber toute l'eau de la départementale, lors de grosses pluies.

On a dû aussi reprendre l'écoulement du chemin des Moulins. En effet, cette eau rentrait dans les propriétés privées car les pentes des caniveaux n'étaient pas cohérentes.

Comme nous l'avions décidé en conseil, chaque propriétaire a pris en charge le coût supplémentaire pour réaliser les enrobés pour sa propre entrée et son parking de midi.

Du coup, les travaux de la Sablière ont débuté mi-septembre et se sont prolongés, jusqu'à mi-novembre.

Le coût pour ce seul projet s'est élevé à 111 671€, financé intégralement sur fonds propres. La participation du département pour le maintien de la voirie communale sera d'environ 11 200€.

Enfin, les employés municipaux se sont occupés de maçonner les déhanchements, en incorporant des jardinières qui seront plantées, courant janvier.

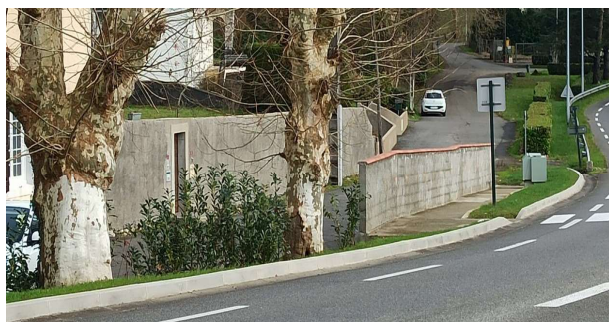
- **Aménagement de l'espace autour de la rue Sarthoulet, rue Navarrot et chemin de la Mâtüre :**

Le manque de visibilité au niveau du passage piétonnier du Sarthoulet permettant de traverser la RD9, était dangereux et pas adapté aux **Personnes à Mobilité Réduite**.

Du coup, la commune a mis aux normes une rampe entre la rue du Sarthoulet et la RD9. Ces travaux ont été réalisés, pour la plupart en régie.

Dés que possible, un enduit sur le muret doit être réalisé et une main courante sera posée.

Le département, de son côté a financé la création d'un itinéraire PMR sur la rue Navarrot et le chemin de la Mâtüre.



- **Trottoirs rue du Cerisier :**

Le trottoir de la rue du Cerisier était en mauvais état, en particulier au niveau des sorties des habitations.

Le revêtement en tri-couche a été refait et les entrées ont été réalisées en enrobé pour les riverains qui le souhaitaient avec une participation, bien sûr.

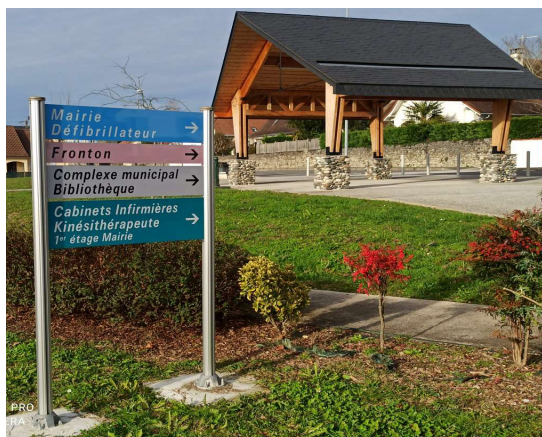
- **Parking de midi Impasse Chantecay :**

Comme la commune s'y est engagée depuis quelques années les parkings de midi des 2 nouvelles maisons de cette impasse ont été aménagés.

Puisque les 2 riverains ont souhaité avoir une finition en enrobé, ils ont donc pris à leur charge la différence entre l'enrobé et le tri-couche.



- **Pose de panneaux indicateurs à l'entrée du village :**



Deux portiques ont été installés au niveau des entrées de la rue Jeliotte pour orienter les livreurs et les visiteurs alors qu'un panneau à l'entrée de la rue Jeliotte (coté Ledeuix), a été posé.

D'autres panneaux seront installés en 2024.

- **Pose balises chemin de la Mâtüre :**

Il y a quelques années, la commune avait fait empierrer une partie du trottoir herbeux, le long du chemin de la Mâtüre, à hauteur du lotissement du Port d'Estos et ceci afin de faciliter le stationnement et le croisement des véhicules sur ce chemin.

Pour éviter que les voitures ne stationnent n'importe où, et créent ainsi des traces sur l'herbe en période pluvieuse, des balises ont été posées pour délimiter la partie du trottoir herbeux et celle de la route.



- **Travaux en mairie :**



Les volets de la porte de la mairie étaient pourris et peu commodes. Ils ont été changés.

L'habillage de la porte voute de la salle du conseil, coté rue Jeliotte, était lui aussi en très mauvais état.

Un nouveau revêtement a été posé pour protéger les menuiseries.

- **Elagage des arbres le long de la RD9 :**

Comme certaines grosses branches tombaient sur la RD9, lors des coups de vent ce qui a provoquait des problèmes de circulation qu'il fallait traiter en urgence.

Voilà pourquoi nous avons dû réaliser un élagage des arbres le long de cette voie. Ce travail a été réalisé durant le mois de janvier 2023,

et s'est poursuivi à la même période en 2024.



- **Achat d'un tracteur tondeuse :**

Depuis 2 ans, le tracteur tondeuse KUBOTA donnait des signes de fatigue de plus en plus fréquemment.

Nous avons donc franchi le pas pour l'achat d'un nouveau tracteur d'occasion très récent, de la même marque. Il sera opérationnel au début de la saison 2024, le temps que l'entreprise puisse le mettre aux normes. Le montant de l'achat s'élève à 15 000 €.

TRAVAUX PREVUS POUR 2024:

- **Réalisation ilot central de contournement rue Béro Bisto :**

Nous avons mis en place des plots à l'intersection de la rue Béro Bisto et du chemin des Moulins pour matérialiser un ilot de contournement. Cet ilot doit permettre de faire ralentir les véhicules à cette intersection et empêcher que les véhicules ne coupent cette intersection.

Ce début d'année, il est prévu de réaliser un marquage au sol avec la pose de panneaux de contournement, en attendant la réfection de la rue Béro-Bisto et un aménagement définitif.

- **Réflexion sur le projet de réfection de la rue Béro Bisto :**

A partir d'un relevé topographique, le conseil municipal mènera une réflexion sur le type d'aménagement que l'on peut envisager.

Comme pour la rue de la Sablière les riverains seront associés à ce projet au travers d'une réunion publique. Les travaux sont prévus pour 2025, pour tout ou partie de la rue, en fonction des finances.

- **Réfection partielle du chemin des Arboulets :**



Le chemin des Arboulets est en mauvais état, surtout dans la partie la plus pentue (en partie haute).

Il est prévu de faire des travaux de renforcement, à certains endroits.

- **Aménagement de l'aire Arboulets :**



Il est prévu aussi d'aménager quelques places de parking, de manière à favoriser le stationnement des véhicules (4 à 5 véhicules).

- **Création de quelques places de parking espace vert rue Jéliotte et de ralentisseurs :**

Des véhicules stationnent au niveau de l'ilot central, derrière la mairie.

Pour éviter que ces véhicules n'entravent le contournement de l'ilot, quelques places de parking seront aménagées un peu plus bas, sur la partie herbeuse.

Du remblai à cet endroit permettra de stabiliser le sol.

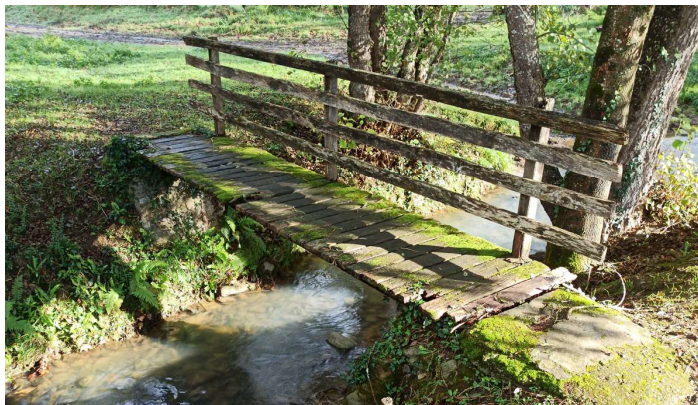
D'autre part, l'ilot central derrière la salle des fêtes est parfois emprunté dangereusement ou à trop grande vitesse. Il est prévu de créer des ralentisseurs de part et d'autre de ce croisement.



- **Plantations derrière la mairie :**

Dans le but d'embellir la commune, dans le petit espace derrière la salle des fêtes, quelques sujets seront plantés.

Réfection de la passerelle derrière le fronton :



La passerelle en bois derrière le fronton a été jugée non conforme. Une des rambardes a d'ailleurs cédé lors des fêtes d'Estos.

Cette passerelle sera refaite. Toutefois les autorisations administratives imposent certaines contraintes (Période d'intervention, dossier à faire auprès de la police de l'eau

Du coup les travaux ne devraient se faire que durant l'été.

- **Achat casiers columbarium :**

Il ne reste plus que 3 casiers de disponibles au columbarium. La commune se doit d'en augmenter le nombre.

- **Extinction des lampadaires sur la commune la nuit de 23 h 30 à 6 h :**

L'extinction des lampadaires à partir de 23 h 30 devait se faire, dans le courant de l'année 2023.

Le dossier a pris du retard mais les travaux devraient être réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

Il faut préciser que la RD9, déjà équipée en LED, restera allumée toute la nuit. Le passage en LED des 2 rues principales dans le village (rues de la Sablière et Jeliotte) devrait se faire aussi dans le courant de l'année 2024. Tout dépendra des subventions allouées par TE64.

- **Coupe de bois sélective par l'ONF bois énergie :**

Pour compléter les directives de la Préfecture sur le débroussaillage autour des zones urbanisées, nous allons relancer l'idée de réaliser des coupes de bois sélectives dans certaines zones, en vue de l'obtention de plaquettes.

LA VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL :

Naissance :

- 25 Octobre 2023 : **BELLEGARDE** Hugo
- 17 Novembre 2023 : **DAMY** Léo

Mariage :

- 22 Juillet 2023 : Martin REYES QUIROS et Laurence Marie Dominique REY

Décès :

- 25 mars 2023 : **DELSOL** Jean Gaston Alfred
- 20 août 2023 : **PERETTI** Joseph
- 12 octobre 2023 : **MAZA** Bernard
- 14 octobre 2023 : **LAHARGUE** AUGUSTIN
- **27 OCTOBRE 2023** : **BOURDIEU** JACQUES

CITOYENNETÉ / APPEL AU CIVISME

NUISANCES SONORES

- **Les nuisances sonores de voisinage** sont en effet potentiellement très nombreuses. Outre les aboiements des chiens (les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique **Article R.1334-31**) on peut citer l'installation de ventilateurs/climatiseurs bruyants, la tonte de gazon à des heures indues, les travaux de bricolage très sonores, l'usage d'appareils ménagers mal ou pas insonorisés, les tirs de pétards, les travaux de réparation générant des bruits excessifs, les appareils de diffusion du son poussés au maximum, etc.

« **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme**, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (C. santé publ., art. R 1336)

- **Déjections canines**

Marcher dessus avec le pied gauche porterait bonheur !

Enfin, c'est surtout très désagréable, ces excréments sur les trottoirs et les chemins !

AIMER se promener dans le village, c'est aussi le RESPECTER !

Lorsque vous vous promenez avec votre chien, merci de penser à vous munir d'un sac pour ramasser les déjections canines.

- **Stationnement réglementé sur la chaussée : stationnement abusif**

À titre d'exemple, stationner sur un trottoir est considéré comme un stationnement gênant relevant des **contraventions de 2e classe** (amende de 35 € sans retrait de points sur le permis de conduire). Seule exception : lorsqu'un marquage au sol délimite l'emplacement.

- **Respect de la signalisation routière :**

Nous vous encourageons à être attentif au respect des règles communes et en particulier pour ce qui concerne la vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble des rues du bourg en zone urbanisée pour garantir la sécurité des piétons et des enfants à hauteur des portails d'accès.

ENVIRONNEMENT.

Composteurs

La commune a procédé à un recensement des composteurs. En partenariat avec le SICTOM cinq réunions d'information pour l'octroi et l'utilisation des composteurs ont été effectuées au cours du deuxième semestre 2023. Les habitants d'Estos y ont largement adhéré pour :

- se conformer aux dispositions de l'article L 541-21-1 du Code de l'environnement stipulant que tous les foyers soient équipés d'un composteur individuel au 1^{er} janvier 2024,
- mieux traiter les déchets afin de détourner de l'incinération les déchets organiques (le contenu des poubelles noires étant composé de 43 % de Biodéchets et 9 % de gaspillage alimentaire : **objectif : plus de déchets organiques à l'incinération**)
- éviter le surcoût pour la collectivité par le biais du compostage,
- optimiser la production de leur composteur.

Les Estosiens sont maintenant quasiment tous dotés de composteurs individuels. Quelques personnes, qui n'ont pu assister aux réunions proposées, pour cause d'empêchement ou d'oubli, seront avisées si nous organisons une prochaine réunion. Toutefois ceux qui le souhaitent, peuvent s'adresser directement au SICTOM (0559395510) qui propose des réunions notamment certains samedis (matin).

De même, les quelques réticents qui changeraient d'avis pourront suivre la même procédure, sans attendre un probable passage à une redevance incitative qui pourrait être décidée pour 2027.

Merci à tous ceux qui pratiquent le compostage depuis longtemps et à ceux qui viennent d'adhérer à cette pratique. Les objectifs de tendre vers une diminution drastique de nos déchets, d'éviter les erreurs de tri, de recycler et de valoriser ce qui peut l'être, d'agir pour éviter les surcoûts qui nous impactent sont possibles en ayant tout simplement de bons réflexes au quotidien.

Obligation d'entretien et d'élagage :

Malgré des rappels réguliers certains propriétaires ne respectent toujours pas scrupuleusement les obligations légales en matière d'entretien et d'élagage. **Les arbres, arbustes ou végétaux doivent être taillés de manière à ce qu'ils ne dépassent pas (en permanence) la limite de propriété. Autrement dit, vous devez prévoir une taille de manière à ce que les nouvelles pousses poussent chez vous jusqu'en limite de propriété et non pas sur le domaine public.**

En cas d'accident ou de dommage à autrui leur responsabilité sera susceptible d'être engagée. Outre la sécurité ou la gêne des usagers, le bien vivre dans un environnement accueillant est important.

Les élus comptent sur les agriculteurs pour assurer l'entretien, de la végétation bordant leurs parcelles le long des chemins communaux ainsi que des berges de ruisseaux, qui leur incombe.

Les propriétaires riverains sont tenus de s'assurer du bon état des berges se trouvant sur leur terrain ainsi que des haies. Il est formellement **interdit de jeter des déchets verts dans le ruisseau** ; il vous appartient de les composter ou de les déposer en déchèterie. Il est également interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux : à mettre au compost ou en déchèterie.

Quelques volontaires ont participé à la journée environnement pour contribuer à la propreté du village. Cet effort de nettoyage doit être l'affaire de tous ceux qui physiquement peuvent s'y employer. Que les villageois qui apportent régulièrement leur contribution pour une commune propre et accueillante en soient remerciés.

Collecte ordures ménagères et déchets recyclables

Depuis le 20 novembre 2023, les jours de collecte sur le secteur d'Estos ont été modifiés mais pas leur fréquence que ce soit pour les ordures ménagères ou pour les déchets recyclables.

Pensez à nettoyer vos bacs régulièrement pour votre confort et celui des agents de collecte.

Veillez également à ne pas laisser vos bacs en bordure de la voie publique hors des jours de collecte; ces bacs sont à remiser dès que possible chez soi.

Déchèteries

A court terme, il sera possible de se procurer du broyat dans les déchèteries afin de composter suivant les préconisations qui ont été données par l'ambassadeur du tri lors des réunions d'information. Actuellement, il est possible de s'en procurer gratuitement en face du local traitement des déchets verts de la CCHB à Oloron Sainte Marie quartier de Légugnon où les entrepreneurs en espaces verts sont autorisés à déposer le broyat qu'ils évacuent de leurs chantiers.

Pour éviter les erreurs de tri, pensez à vous conformer aux indications du Mémo-TRI qui vous a été distribué. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à solliciter les ambassadeurs du tri du Sictom Haut-Béarn qui répondront à vos interrogations.

A plusieurs reprises, des personnes négligentes ont déposé des déchets à proximité du dépôt de verres et à l'ancien espace déchets verts de la commune. Ces actes d'incivilité ne sont pas tolérables puisque plusieurs déchèteries sont à votre disposition : Lédeuix, Oloron zone Lanneretonne et Oloron Gabarn ; ces actes ont aussi un coût pour la commune.

Que ces indécents actionnent leur GPS avec bon sens, pour qu'ils s'orientent vers les lieux de dépôts autorisés. Pour ceux qui se reconnaissent, à méditer !...

Des bacs sont à votre disposition au cimetière : 1 bac jaune (déchets recyclables), 1 bac vert (encombrants) et un espace réservé uniquement aux matières compostables. Pensez là aussi au tri sélectif.

Horaires :

Ledeuix : Lundi de 10 h à 12 h – Mercredi Vendredi et Samedi de 14 à 18 h

Oloron : ZA Lanneretonne : Tous les jours en journée continue de 9 h 30 à 17 h 30

FÊTES ET ANIMATIONS

Le 24 septembre : VIDE GRENIER



Une trentaine d'exposants se sont retrouvés dans la rue Jéliotte et ont profité d'un temps clément.

12 Novembre : SPECTACLE MUSICAL

La Chorale « Murmure du Layou » de Lucq nous a offert à nouveau un spectacle musical dont ils ont le secret. Cette année ils nous ont permis d'apprécier

Les quatre saisons d'la vie

Spectacle musical à voir quelque soit le temps



19 décembre : MARCHÉ DE NOËL



Une dizaine de commerçants et artisans ont participé au marché 2023

Le vin chaud, le chocolat chaud étaient offerts par l'association Culture et Patrimoine nouvellement créée à Estos. Ambiance très conviviale.

LES PELOTARIS DU L'ABEROU

Nous présentons au nom de l'association nos meilleurs vœux 2024 à l'ensemble des villageois

Le tournoi annuel de printemps s'est déroulé du 11 avril au 24 juin en présence d'une soixantaine d'équipes

Malgré des conditions météorologiques capricieuses nous avons pu tenir le calendrier préétabli, Pour cela certaines parties ont dû se dérouler sous la pluie.

Nous avons dans la mesure du possible essayé de respecter les horaires d'utilisation du fronton qui ont été déterminés par la municipalité

Nous avons clos cette manifestation sous un soleil radieux le 24 juin en présence d'un nombreux public

Nous remercions nos différents partenaires, le voisinage ainsi que la mairie pour son soutien

Nous sommes déjà dans la préparation du tournoi à venir, nous vous rappelons qu'il est ouvert à tout le monde, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Les Co-Présidents : Pierre Bonnefon- Jean-Paul Etchegoin



LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes continue de participer à l'animation du village durant toute l'année. Pour pâques, une chasse aux œufs a été organisée sur le terrain de foot. Un atelier pâtisserie dirigé par Laeticia Quiros (élève en lycée professionnel CAP pâtisserie) a été organisé également, ainsi que des jeux pour les enfants durant toute l'après- midi. Au mois de juillet ce sont les fêtes étalées sur 3 jours qui permettent à l'ensemble des estosiens, ainsi que les gens des villages alentours de se retrouver. Un apéritif offert par le comité, ainsi que le traditionnel repas ont permis aux villageois de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. Le traditionnel bal a permis à tous de passer un bon moment entre amis et voisins. Du punch réalisé par les jeunes du comité n'a récoltés que des éloges et sera reconduit cette année. En 2023, le comité a proposé une version plus traditionnelle des fêtes le vendredi soir, (avec le repas habituel et notre DJ 100 % comité Jordan Hortopan) tandis que le samedi soir était plus orienté vers les jeunes avec aux platines Thomas Bendes , DJ du Rodéo

Un bubble foot a été organisé le samedi après - midi pour les jeunes aimant les sports de contact sans se faire trop mal !!

Pour Halloween 🎃 le comité des fêtes a organisé pour les enfants un atelier de pâtisserie sur le thème d'halloween, ainsi qu'un atelier peinture, cette année une piñata a été installée avec laquelle les enfants ont dû montrer leur force afin de récupérer les bonbons cachés dans la citrouille. La soirée s'est terminée par une mini boom pour les enfants. Une douzaine d'enfants âgés de 3 à 16 ans ont passé un bon moment. Enfin pour clôturer cette année il y a désormais le traditionnel repas de Noël, cette année fut une année record où 85 estosiens se sont retrouvés autour d'un bon repas et de la désormais traditionnelle garbure réalisée par Guillaume Goyhenex ancien président de la garburade d'Oloron.

Cette année le comité a investi dans une sono ainsi que des boules à facettes qui nous permet d'animer musicalement toutes ces rencontres. Le comité remercie chaleureusement la mairie, ainsi que toutes les personnes qui ont participé directement ou indirectement à l'organisation de ces moments de partage et de convivialité. RDV durant cette année 2024 pour continuer sur cette dynamique.

CULTURE ET PATRIMOINE

Une nouvelle association à Estos ! C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons sa création.

Par le passé et jusqu'au mois de septembre 2023, la plupart des animations du village étaient assurées par la commission animation de la mairie mais il est apparu nécessaire de clarifier l'organisation de ces différentes manifestations tout en offrant aux habitants la possibilité de participer à la vie sociale du village, d'où l'idée de donner naissance à une nouvelle association nommée « Culture et Patrimoine ».

Elle est donc indépendante du Conseil Municipal et fonctionne en totale autonomie grâce aux recettes générées lors de chaque manifestation.

L'association a pour but de proposer aux Estosiens divers événements attractifs et conviviaux autour de la culture et du patrimoine, de renforcer le lien social entre ses membres. Elle prend à son compte l'organisation et la gestion des activités suivantes :

Vide grenier, marché des producteurs, marché de Noël, expositions, concerts et spectacles musicaux, gestion du point lecture...

Au cours du dernier trimestre 2023, nous avons déjà proposé un vide grenier, une expo concert, un concert théâtre avec la chorale « Murmures du Layou » de Lucq, ainsi que le marché de Noël. Tous ces événements ont rencontré un franc succès.

Pour information, voici la composition du bureau de l'association :

Président : M. Christian Bonne, **Secrétaire** : Mme Suzy Glandier, **Trésorière** : Mme Thérèse Lasmarrigues, **Trésorier-adjoint** : M. Dominique Carneiro .

À ce jour 15 personnes nous ont rejoints.

Peut-être à très bientôt, en attendant nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

Le Président : Christian Bonne

ACTIV'GENERATION

Tous les mardis de 14 h 30 à 18 h salle mairie pour tous ceux qui aiment jouer au tarot.

Si la belote ou le tarot vous tente, si vous souhaitez marcher par beau temps, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Th. Lasmarrigues.

LA BOULE ESTOSIENNE

Bilan de la saison 2023

Bilan sportif néant et ce n'est pas par manque de présence sur les bouledromes du département. Le concours du mois d'août a été annulé par manque d'adhérents pour l'organisation (date mal choisie).

Pour la saison 2024, il est prévu du changement au sein du bureau et un concours licencié courant septembre.

Les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2024 . Cordialement le bureau.

POINT LECTURE

Ouverture :

- Le mardi de 17 h à 18 h
- Le samedi de 11 h à 12 h

Le choix de livres issus de la médiathèque vient d'être entièrement renouvelé. Vous trouverez de nouveaux romans pour tous les goûts, des grands caractères pour faciliter la lecture, des documentaires (santé, histoire, géographie locale, etc...) Nous rappelons que le prêt est libre et gratuit.

Les bénévoles

INFOS PRATIQUES :

INFIRMIERES : MAIRIE ESTOS 1^{er} étage :

☎ DELANNE Stéphanie : 06 81 43 97 21

☎ VIGNAU Christine : 06 81 43 97 21

KINESITHEREPEUTE: MAIRIE ESTOS 1^{er} étage :

☎ SAN MARTIN Vincent : 07 69 84 25 96

Multiples pathologie : orthopédie, neurologie, respiratoire, postopératoire, réadaptation.

SYNDICAT EAU POTABLE: MAIRIE ESTOS :

☎ 07.72.77.58.51 Philippe CASAUX Président du Syndicat - aepelv@laposte.net

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT: MAIRIE DE GOES :

☎ 05.59.39.88.30

siaescou64400@gmail.com

Ouverture au public le mercredi de 14 h à 16 h

SPANC :

☎ 05.59.36.15.20

SACPA / N° à joindre en cas de chiens errants :

☎ 06.73.71.27.51

SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

☎ 05 59 39 55 10

ELECTRICITE : à joindre si coupure d'électricité. ☎ Appeler le n° qui figure sur votre facture

SYNDICAT MIXTE DES GAVES ASPE ET OSSAU :

Siège : CCHB

12 place de Jaca 64400 Oloron Ste Marie

☎ 05.59.10.02.31

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Sera nommé dans les 15 premiers jours de février

Espace de Vie Sociale Notre Dame d'Oloron 05.59.39.30.42

ACCUEIL CENTRE SOCIAL : Ste Croix : 05.59.39.35.93

- **Service Consommateurs**
- **Médiateurs familiaux**

HORAIRES MAIRIE :

Lundi : de 8 h à 12 h.

Mardi : de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

Mercredi : de 8 h à 12 h.

Jeudi : de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

Permanence du Maire et des Adjoints : Le samedi de 10 h 30 à 12 h.